

## **Retour sur deux paniques morales canoniques aux États-Unis dans les années 1930 : l'apport d'une perspective interinstitutionnelle.**

Une comparaison entre la campagne anti-cannabis (FBN) et la campagne de guerre contre le crime (FBI)

Anne Philibert

*Émulations - Revue de sciences sociales*, 2022, n° 41, « Paniques morales. 50 ans après Stanley Cohen ».

Article disponible à l'adresse suivante

[https://ojs.uclouvain.be/index.php/emulations/article/view/paniques\\_morales\\_Philibert](https://ojs.uclouvain.be/index.php/emulations/article/view/paniques_morales_Philibert)

Pour citer cet article

Anne Philibert, « Retour sur deux paniques morales canoniques aux États-Unis dans les années 1930 : l'apport d'une perspective interinstitutionnelle », *Émulations*, n° 41, Mise en ligne le 20 juin 2022. DOI : 10.14428/emulations.041.02

Distribution électronique : Université catholique de Louvain (Belgique) : [ojs.uclouvain.be](https://ojs.uclouvain.be)

© Cet article est mis à disposition selon les termes de la Licence *Creative Commons Attribution, Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International*. <http://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/>

Éditeur : Émulations – Revue de sciences sociales / Presses universitaires de Louvain  
<https://ojs.uclouvain.be/index.php/emulations>

ISSN électronique : 1784-5734

# Retour sur deux paniques morales canoniques aux États-Unis dans les années 1930 : l'apport d'une perspective interinstitutionnelle

Une comparaison entre la campagne anti-cannabis (FBN) et la campagne de guerre contre le crime (FBI)

---

Anne Philibert<sup>1</sup>

**[Résumé]** La diabolisation du cannabis et de ses consommateurs dans les années 1930 aux États-Unis est devenue un exemple classique de « panique morale » dans la littérature des sciences sociales. À partir d'un retour sur cet épisode qui s'est particulièrement manifesté à l'intérieur du *Federal Bureau of Narcotics*, et grâce à la mise en perspective avec un épisode parallèle de campagne de lutte contre le crime menée par le Federal Bureau of Investigation, je suggère deux voies possibles pour discuter de l'apport heuristique de la panique morale dans l'analyse sociologique. D'une part, en s'intéressant au contexte institutionnel de production de la panique morale, on montrera qu'elle illustre la montée de la recherche de l'efficacité dans les deux agences, à travers notamment le développement d'une police scientifique, moderne, et professionnelle. D'autre part, en restituant le contexte politique de ces deux séquences, il sera possible de montrer comment celles-ci révèlent les défis liés à l'expansion des pouvoirs du gouvernement fédéral.

**Mots-clés :** paniques morales, prohibition, drogues, cannabis, guerre au crime.

***A review of two canonical moral panics in the United States in the 1930s: the contribution of an inter-institutional perspective. A Comparison of the Anti-Cannabis Campaign (FBN) and the War on Crime Campaign (FBI)***

**[Abstract]** The demonization of cannabis and its users in the 1930s is often considered a classic episode of "moral panic". Through a comparison between the anti-cannabis propaganda that was led by the Federal Bureau of Narcotics and the mediatization of the Federal Bureau of Investigation's "war on crime", I suggest two possible perspectives from which to discuss the heuristic contribution of the concept of moral panic in sociological analysis. The first is to examine the context of the production of moral panic and to explore what is at stake for the producers of that panic. The second is to look at these episodes as two opportunities for the government to expand its jurisdiction. I will finally demonstrate how moral panic can be interpreted as an indicator of the political and institutional challenges encountered by its promoters.

**Keywords:** moral panics, prohibition, drugs, cannabis, war on crime.

---

<sup>1</sup> University of California Berkeley, États-Unis, et Université de Genève, IRS, Suisse.

## Introduction

Avec la longue histoire de stigmatisation des consommateurs et revendeurs de drogues qu'ont connue les États-Unis, certaines approches théoriques découlant de l'interactionnisme ont été « naturellement » employées pour analyser la mise en place du système de prohibition des drogues. À partir des années 1960, l'analyse sociologique fut particulièrement riche pour identifier les « entrepreneurs moraux » et les groupes disposant de pouvoir pour attribuer des étiquettes à des pratiques et à des identités. Ces concepts ont permis de montrer comment le XX<sup>e</sup> siècle fut jalonné de « paniques morales » qui étaient produites en réaction à des groupes sociaux spécifiques (les *folk devils*) identifiés comme présentant une menace envers les valeurs et les intérêts de la société (Cohen, 1972). Certaines thématiques, comme le souligne Stanley Cohen, sont particulièrement susceptibles de susciter de telles réactions : les drogues, la pédophilie, la violence à l'école, les violences sexuelles, l'immigration, la fraude au système social, et sont généralement connectées à des groupes sociaux plus vulnérables (Cohen, 2002 [1972] : viii-xxi).

Dans cet article, je reviens sur un épisode de médiatisation rapide d'un problème, à savoir la campagne menée dans les années 1930 contre le cannabis aux États-Unis, et labélisée depuis comme la manifestation d'une « panique morale » dans le travail fondateur d'Eric Goode et Nachman Ben-Yehuda (voir Goode, 1993 : 179 ; Goode, Ben-Yehuda, 1994). Cette progression soudaine d'un sentiment d'inquiétude s'illustre à travers l'augmentation rapide du nombre d'articles concernant les dangers du cannabis à partir de 1935 dans le magazine populaire *Reader's Guide to Periodical Literature*, avec 21 articles paraissant sur le thème en l'espace de seulement quatre ans, là où aucun article n'en faisait mention au cours de la décennie 1925-1935 (Schaller, 1970<sup>2</sup>). Parmi ces articles, 85 % traitent de la violence qui résulterait de son usage (Himmelstein, 1983 : 20). En mettant au centre des usagers violents, les auteurs de ces articles n'ont pas seulement cherché à montrer que le cannabis était dangereux, mais à mettre également en avant ses effets sur les consommateurs, décrits comme « des criminels, des dégénérés, des maniaques<sup>3</sup> ». Le cannabis, aussi appelé l'« herbe démoniaque », est accusé de conduire à des « rages délirantes » au cours desquelles les consommateurs, pris d'un « désir d'autodestruction ou d'un complexe de persécution » peuvent devenir « temporairement et violemment fous », et être conduits à commettre des « crimes odieux<sup>4</sup> ».

Les analyses de cette panique morale orchestrée dans les années 1930 contre le cannabis ont traditionnellement servi à mettre en avant deux éléments. D'une part, elles ont permis de déconstruire la relation entre l'objet de la panique et ses entrepreneurs, et de souligner les fondements racistes de la prohibition du cannabis à travers les associations régulières faites entre cannabis, crime, et minorités raciales (Bonnie, Whitebread,

<sup>2</sup> Une tendance repérée quelques années auparavant par Howard Becker (1963).

<sup>3</sup> « Danger », *Survey Graphic* 27 (avril 1938 : 37), cité par Jerome Himmelstein (1983 : 21).

<sup>4</sup> Anslinger, Cooper (1937), « Marihuana: assassin of youth », *The American Magazine*. Notre traduction.

1970 ; Helmer, 1975 ; Himmelstein, 1983). D'autre part, parce que la panique morale fait référence aux activités d'étiquetage de la déviance, le concept a permis de faire émerger les intérêts en action des acteurs ou organisations qui y participaient. J'argumenterai que le succès théorique et médiatique du concept a laissé en héritage une amplification de la dimension morale imputée aux comportements individuels dans l'explication sociologique de la mise en place de la prohibition, et que le concept gagnerait à être interprété comme un indicateur des enjeux rencontrés par ses promoteurs.

L'article repose sur des matériaux tirés d'une étude de cas comparée des processus de légalisation du cannabis (États-Unis, Uruguay et Pays-Bas ; Philibert, 2021). Dans le cadre de cet article, j'ai constitué un corpus de sources primaires et secondaires tirées des campagnes publiques (anti-cannabis et de guerre contre le crime) menées simultanément par le directeur du Federal Bureau of Narcotics (Harry Anslinger, FBN) et par celui du Federal Bureau of Investigation (Edgar Hoover, FBI) dans le courant des années 1930 : articles de presse, préfaces d'ouvrages, déclarations publiques, articles scientifiques, interventions radiophoniques. À partir de ces deux corpus, je montrerai que ces campagnes médiatiques présentent toutes les caractéristiques de la « panique morale » (Goode, Ben-Yehuda, 1994 ; Levi, 2009 ; Young, 2009). La comparaison de ces deux épisodes de médiatisation de faits divers plaide pour un exercice de contextualisation des paniques morales permettant de mettre en évidence les contextes institutionnels et politiques qui facilitent leur émergence.

## 1. La médiatisation soudaine de l'imminence d'une menace, FBN et FBI : une logique identique

La campagne médiatique menée contre le cannabis dans les années 1930 aux États-Unis est un objet fréquemment rencontré dans la littérature consacrée aux paniques morales. En participant à la fabrication d'un discours mettant en avant une menace largement disproportionnée dans les médias, le directeur du FBN Harry Anslinger est devenu l'exemple classique d'un « entrepreneur moral » dans la littérature (Becker, 1985 [1963] ; Dickson, 1968 ; McWilliams, 1990 ; Vuolo, Kadowaki, Kelly, 2017). Les méthodes employées, l'autorité du personnage, rappellent un non moins fameux bureaucrate, le directeur du FBI Edgar Hoover, qui exerça une influence fondamentale dans la construction de cette agence fédérale. Les ressemblances entre les deux personnages sont frappantes : une longévité exceptionnelle (Hoover reste à la tête du FBI pendant 48 ans, Anslinger pendant 32 ans<sup>5</sup>) ; un sens de l'efficacité qui symbolise l'avènement de l'idéal bureaucratique et s'observe à travers un recours stratégique aux outils statistiques permettant de mettre en valeur les accomplissements de l'agence ; mais surtout une collaboration fructueuse avec les médias afin de promouvoir auprès du grand public la compétence de l'agence en matière de réduction des comportements

<sup>5</sup> Hoover prend la tête du Bureau of Investigation en 1924 – qui devient en 1935 le Federal Bureau of Investigation –, et y restera jusqu'à sa mort, en 1972. De son côté, Anslinger dirige le Federal Bureau of Narcotics de 1930 à 1962.

délinquants. Au cours des années 1930, les deux directeurs d'agence se sont livrés à des entreprises de médiatisation, plus ou moins spectaculaires – mais chacune empruntant les mêmes « recettes » –, afin de diffuser dans l'opinion publique américaine l'imminence d'une menace.

### 1.1. Harry Anslinger (FBN) : une campagne anti-cannabis sensationnaliste

Tout au long de sa carrière, Anslinger s'est imposé comme un bureaucrate talentueux et particulièrement investi dans la mise en place d'un système répressif de contrôle des drogues. En raison de sa contribution à la campagne médiatique menée contre le cannabis, il fait l'objet de nombreuses études cherchant à comprendre ses motivations (Becker, 1985 [1963] ; Bonnie, Whitebread, 1970 ; Carroll, 2004 ; Lindesmith, 1965 ; Musto, 2010 [1973]). Même si cette participation a parfois pu être surévaluée, notamment en ce qui concerne son rôle dans le passage du *Marijuana Tax Act* (1937)<sup>6</sup>, il est certain qu'il a adopté et cautionné un style de communication sensationnaliste, semblable au ton employé dans les articles de presse paraissant sur le sujet à partir de 1935<sup>7</sup>.

Dès lors, il occupera à plusieurs occasions l'espace médiatique à travers la restitution de faits divers spectaculaires, cherchant à alerter sur les dangers imminents que pose le cannabis pour la jeunesse américaine. C'est probablement sa collaboration avec le journaliste Courtney Riley Cooper pour l'article « Marihuana : Assassin of Youth » dans le mensuel *The American Magazine* en 1937 (réédité en 1938 dans le *Reader's Digest*) qui a le plus valu à Anslinger sa réputation d'entrepreneur moral menant la croisade contre le cannabis. Dans cet article au titre non moins dramatique, les auteurs décrivent une nouvelle espèce de « tueur » : « un narcotique connu en Amérique sous le nom de marijuana ». Au fil de plusieurs faits divers, ils alertent sur « le nombre de meurtres, de suicides et d'actes maniaques qu'elle provoque chaque année, surtout chez les jeunes » : ainsi, une jeune fille qui, après avoir expérimenté le cannabis, se trouve en échec scolaire et ne voit d'autre solution que de se jeter par la fenêtre ; à Chicago, deux jeunes garçons consommateurs assassinent un policier ; et, probablement l'histoire la plus citée<sup>8</sup>, celle de Victor Licata, un jeune homme d'origine mexicaine de 21 ans qui, sous l'influence

<sup>6</sup> Comme le soulignent Galliher et Walker (1978), un examen attentif des matériaux utilisés par certains auteurs (Reasons, 1974 ; Schaller, 1970) montre que les effets de la campagne de propagande du FBN sur le passage du *Marijuana Tax Act* (1937) auraient été surévalués, notamment car l'essentiel des prises de paroles d'Anslinger sur le sujet interviennent après le passage de la loi.

<sup>7</sup> Des articles influencés par le « nouveau journalisme » introduit par William Randolph Hearst (ou « *yellow journalism* », selon le terme épinglé en 1897 par Ervin Wardman), qui fut à la tête d'environ 90 journaux et magazines. Le style se distingue par un recours au registre sensationnel et à la description de faits divers choquants, où l'intérêt pour attirer un large public dépasse celui de l'attention à l'exactitude des faits. On trouve ainsi, à partir de 1935, plusieurs articles mettant l'accent sur la menace grimpante posée par le cannabis : « The menace of marihuana » (*The American Mercury*, décembre 1935) ; « Uncle Sam Fights a New Drug Menace » (*Popular Science*, mai 1936) ; « Marihuana Menaces Youth » (*Scientific American*, mars 1936) ; « Sex Crazying Drug Menace » (*Physical Culture*, février 1937) ; « Youth Gone Loco » (*Christian Century*, juin 1938) ; « Tea for a Viper » (*New Yorker*, mars 1938) ; « Exposing the Marihuana Drug Evil in Swing Bands » (*Radio Stars*, juillet 1938) ; « One More Peril for Youth » (*Forum*, janvier 1939).

<sup>8</sup> Becker (1985 [1963]) note qu'elle est reprise dans cinq articles du *Reader's Guide*.

du cannabis, assassine à la hache toute sa famille<sup>9</sup>. Il faut noter enfin que cette dramaturgie est alimentée par les sentiments racistes présents dans la société américaine : il n'est pas anodin par exemple qu'Anslinger ait choisi de relayer à plusieurs reprises l'histoire de Licata<sup>10</sup>, qui illustre une association commune entre les Mexicains et le cannabis (ou la *marihuana*). Pour Anslinger, « 50 % des crimes violents commis [...] par les Mexicains, les Turcs, les Philippins, les Grecs, les Espagnols, les Latino-Américains et les Noirs » étaient à mettre en relation avec l'usage de cannabis (Zimmer, Morgan, 1997 : 2). En dehors de l'article coécrit avec Cooper, la campagne de diabolisation du cannabis par Anslinger se retrouve indirectement dans certains journaux relayant ses propos tirés des rapports annuels de l'agence<sup>11</sup> ; dans des interventions à la radio<sup>12</sup> ; mais également dans les pages du *Journal of American Medical Association* en réaction aux articles scientifiques mettant en doute les fondements de la prohibition du cannabis<sup>13</sup>.

Le concept est donc bien adapté pour examiner la progression rapide d'une attention médiatique envers certains groupes identifiés comme déviants et menaçant l'ordre social. La vague de publicisation soudaine de récits dramatiques liés au cannabis à partir de 1935 se caractérise en effet par la disproportion de la menace présentée (l'expérimentation du cannabis étant considérée comme la cause du suicide d'une étudiante, par exemple), mettant en scène une jeunesse américaine (souvent blanche) victime des vices introduits par certaines minorités raciales. Autrement dit, la campagne médiatique remplit tous les critères de définition de la panique morale selon Stuart Hall *et al.* (1978 : 16), et performe le sens d'une urgence nationale conforme au rôle d'alarme collective que vise à remplir la panique morale face aux « démons populaires » selon Cohen (1972 : 28).

On trouve dans la littérature plusieurs interprétations cherchant à expliquer les origines de la panique morale portant sur la « *killer weed* ». D'une part, elle se serait nourrie des sentiments racistes qui sont au cœur du durcissement du contrôle des drogues (Bonnie, Whitebread, 1970 ; Helmer, 1975 ; Himmelstein, 1983). D'autre part, elle témoigne d'enjeux institutionnels sous-jacents. Howard Becker (1985 [1963]) et Donald

<sup>9</sup> Comme le soulignent Goode (1994) et Goode et Ben-Yehuda (1994), Anslinger se garda de préciser qu'un examen psychiatrique avait montré que le jeune homme souffrait de troubles psychiques qui n'étaient pas liés à sa consommation de cannabis.

<sup>10</sup> Il réutilise ce fait divers au cours des auditions pour le passage du *Marijuana Tax Act* en 1937.

<sup>11</sup> Par exemple, *The Christian Century* cite en 1938 les propos d'Anslinger, tirés du rapport annuel du FBN, où il affirme que « l'utilisation continue "du cannabis" entraîne une détérioration mentale dans de nombreux cas » (« Youth Gone Loco »). Le magazine *Physical Culture* retranscrit en 1937 les propos d'Anslinger, prononcés un an plus tôt, devant le Congrès, et dans lesquels il regrettait que « poussés par l'envie de cette drogue vicieuse et destructrice, beaucoup de jeunes toxicomanes se tournent vers la petite délinquance » (« Sex Crazying Drug Menace »).

<sup>12</sup> Notamment, au cours du forum présenté chaque année par le *New York Herald Tribune*, où, comme le décrit Anslinger dans son livre *The Murderers: The Shocking Story of the Narcotic Gangs* en 1961, « j'ai fait connaître cette herbe démoniaque » (voir *New York Herald Tribune*, 8th Annual Forum).

<sup>13</sup> Par exemple en réaction aux conclusions du rapport *La Guardia* (1941), qui suggère que le cannabis ne représente pas les dangers que lui prête le FBN. Anslinger publie en réponse une lettre à l'éditeur dans le *Journal of the American Medical Association* (voir « The psychiatric aspects of marijuana intoxication », 1943).

Dickson (1968) se sont par exemple intéressés à la manière dont Anslinger cherchait à étendre la crédibilité et la portée de son agence. Pour Johann Hari (2016), le FBN a encouragé la prohibition du cannabis pour ne pas disparaître. L'agence serait en effet devenue obsolète devant les faibles niveaux de consommation d'héroïne et de cocaïne. La prohibition du cannabis lui aurait donc évité de fermer, tout en lui permettant d'étendre son périmètre d'action.

Afin d'« ouvrir la boîte noire » de la panique morale liée à la consommation de cannabis dans les années 1930, je propose à présent d'analyser la publicisation soudaine d'un autre problème alors présenté comme une « menace » pour l'ordre social américain, à savoir la médiatisation de la guerre contre le crime engagée par le Federal Bureau of Investigation (FBI). Cette analyse permettra de mettre en perspective la campagne menée contre le cannabis et ses usagers.

## 1.2. Edgar Hoover (FBI) : la guerre contre le crime

Quoique sous des formes moins spectaculaires, la médiatisation par le Bureau of Investigation (futur Federal Bureau of Investigation) d'une vague de crimes sévissant au même moment sur le territoire américain est tout aussi remarquable. Au début des années 1930, plusieurs évènements ont fait naître le sentiment qu'une vague de crimes s'abat soudainement sur le pays. Cette vague fait suite à plusieurs années de représentation romancée dans la culture populaire américaine de criminels, portant les noms de Bonnie & Clyde, John Dillinger, Pretty Boy Floyd ou Baby Face Nelson.

La communication publique de Hoover, le directeur du Bureau of Investigation, a fait l'objet d'une importante littérature l'ayant parfois qualifiée de propagande institutionnelle (Gotham, 1992 ; Sbardellati, 2012 ; Underhill, 2012 ; 2020). Elle emprunte néanmoins également au registre de la panique morale dans une ambition semblable d'alerter massivement l'opinion publique sur la menace que représentent certains criminels. À partir de 1932, le problème du kidnapping domine l'actualité médiatique suite à une série d'enlèvements spectaculaires, notamment celui du bébé d'Anne et Charles Lindbergh, deux célèbres figures de l'aviation américaine. L'enlèvement (puis l'assassinat) du nourrisson se transforme en divertissement de masse au fil des mois d'enquête ayant laissé filtrer de nombreuses rumeurs fantaisistes alors alimentées par la presse. Pour les autorités, ce kidnapping met en évidence leur impuissance à empêcher ce type de crimes, et, plus important encore, il témoigne de l'appétit médiatique de la population pour les crimes spectaculaires.

La médiatisation de ces drames offre à Hoover une opportunité pour occuper l'espace médiatique et mettre en scène l'imminence du péril que représente la montée de la criminalité pour la nation. Dans ses nombreuses communications consacrées à la montée de la criminalité<sup>14</sup>, il déploie un registre lexical – auquel sont par exemple empruntés

<sup>14</sup> Voir, par exemple, J. Edgar Hoover : « *The Influence of Crime on the American Home* », 11 mars 1936 ; « *Crime and citizens* », 24 juin 1936 ; « *Patriotism and the war against Crime* », 23 avril 1936 ; « *The enemy on our soil* », 4 octobre 1937 ; « *Crime's challenge to society* », 9 novembre 1937.

les termes de « *mad dogs* », « *human vultures* », « *vermin of the worst type* », « *national menace* », « *public rat number one* ». Ces termes viennent souligner le côté « parasitaire » des délinquants, selon lui trop souvent glorifiés dans la littérature et les médias<sup>15</sup>. Son modèle pathogène déroule la métaphore de la contagion, de l'infiltration et de la reproduction d'organismes parasites au sein du système américain. Dans son livre *Persons in Hiding* (1938), Hoover présente ainsi une série de crimes médiatisés, dont le cas du gang Barker-Karpis, connu pour avoir déployé l'essentiel de son activité criminelle en famille, qui lui permet d'appuyer sa thèse d'une criminalité pathogène se reproduisant de génération en génération.

Comme son homologue Anslinger, Hoover met en place une stratégie de communication mobilisant l'ensemble des canaux disponibles, notamment le cinéma, la presse, et la radio. Plus précisément, il met sur pieds, quelques années avant son homologue du FBN, des collaborations avec des journalistes dont le style d'écriture lui garantit de mobiliser l'attention du public. Il collabore notamment avec Rex Collier (du *Washington Star*) dès 1929, puis, comme Anslinger, avec Courtney Riley Cooper dès 1933. En 1935, il signe notamment la préface du livre *Ten Thousand Public Enemies* publié par Cooper<sup>16</sup>. Dans un style similaire à celui employé lors de ses collaborations avec Anslinger, Cooper excelle dans la rédaction, pour les magazines populaires américains, d'histoires mélodramatiques mettant en scène des personnages dangereux s'attaquant à des Américains ordinaires.

On a ici deux exemples de campagnes médiatiques mettant en scène une moralité de la société américaine menacée par des groupes déviants, en s'appuyant sur une dichotomie simplifiée entre le bien et le mal. Dans les deux cas, ce n'est pas seulement la sécurité des citoyens qui est menacée, mais l'ordre moral américain : en raison de son emprise incontrôlable, la « marihuana » brise le futur des jeunes s'étant laissés séduire par la promesse d'un paradis éphémère ; dans le cas des crimes, la recherche de l'argent facile met en péril l'Amérique qui travaille. On distingue ainsi une tendance transversale qui consiste à diffuser l'idée selon laquelle le crime et le non-respect de la loi se répandent comme une maladie contagieuse et peuvent toucher sans prévenir les fondements de la société américaine. Une contextualisation de ces campagnes permettra cependant de comprendre les enjeux de professionnalisation et de reconnaissance de l'efficacité qui se jouent pour les deux agences, mais également, dans un deuxième temps, les enjeux d'expansion des pouvoirs de l'État fédéral.

<sup>15</sup> Voir David E. Ruth (1996), *Inventing the Public Enemy: The Gangster in American Culture, 1918-1934*, Chicago, The University of Chicago Press.

<sup>16</sup> Cooper aurait d'ailleurs été le prête plume d'Edgar Hoover sur un certain nombre d'articles (Potter, 1998).



## 2. La panique morale en contexte : enjeux institutionnels et étatiques de la lutte contre le crime

La mise en avant de conspirations criminelles soudaines et menaçantes sert le développement des agences fédérales de maintien de l'ordre en alimentant l'idée que la résistance engagée face à la menace nationale témoigne de son efficacité à préserver l'ordre social. La publicisation rapide des crimes reflète ainsi non pas seulement la montée d'une inquiétude envers un groupe « déviant », mais répond aussi aux exigences du nouvel idéal bureaucratique pensé en termes d'efficacité, de rationalité et d'ingénierie sociale à l'intérieur des deux agences.

### 2.1. La montée de l'efficacité au sein des agences

Faisant suite aux enjeux rencontrés au cours de l'Ère progressiste (1890-1920<sup>17</sup>), les agences de maintien de l'ordre traversent un important mouvement de professionnalisation qui s'organise autour de deux axes : le recrutement de professionnels « techniquement instruits », capables de répondre aux « questions infiniment complexes » qui se posent aux gouvernants (Wilson, 1887 : 209), et la réorganisation bureaucratique de l'administration. Cette transformation est d'autant plus nécessaire que la police souffre d'un manque de crédibilité auprès de la population depuis les années 1910. Son inefficacité est médiatisée non seulement dans les journaux qui relaient allègrement les différents scandales la concernant, mais également dans les salles de cinéma – à tel point que ces critiques font l'objet d'une enquête au sein de l'organisation nationale professionnelle de police, l'International Association of Chiefs of Police (IACP). Le manque de popularité de la police est tel qu'elle est « ridiculisée dans les films, réprimandée par les journaux et non soutenue par les procureurs et les juges [...] Elle est ballottée comme un ballon de football par des politiciens sans cervelle ou véreux, exposée à d'innombrables dangers et tentations, condamnée lorsqu'elle applique la loi et renvoyée si elle ne fait pas » (Vollmer, 1926 : 148). Par ailleurs, l'incapacité de la police à faire respecter la prohibition sur l'alcool contribue à affaiblir un peu plus son autorité.

L'occupation de l'espace médiatique par les agences fédérales doit ainsi être replacée dans ce contexte où l'opinion publique est davantage acquise à ceux qui s'affranchissent des lois plutôt qu'à ceux qui les protègent. La question de l'efficacité de ces agences est nourrie par un mouvement entamé depuis les années 1910 de rationalisation du travail dans les administrations publiques (Kolko, 1963 ; Rodgers, 1982 ; Wiebe, 1962). Dans ce contexte, la médiatisation des affaires menées par les agences permet d'illustrer leurs compétences en matière de réduction du chaos<sup>18</sup>. C'est notamment la

<sup>17</sup> Selon la périodisation proposée par Samuel Hays (1959).

<sup>18</sup> Il faut noter que plusieurs années après, les criminologues mettront en doute cette soi-disant vague de crimes des années 1930, dont la publicité aurait principalement servi les intérêts du Bureau. Les criminologues Edwin H. Sutherland et C. E. Gehlke affirment ainsi que « la croyance selon laquelle une immense vague de criminalité s'est abattue sur les États-Unis n'est pas vérifiée » (voir Walker, 1977 : 152).

voie choisie par Anslinger qui, comprenant l'importance de démontrer l'efficacité de son agence, s'appuie sur les communications produites par le FBN dans les médias afin de justifier l'action du Bureau devant le Congrès (Schaller, 1970). Par ailleurs, les récits tirés des rapports de police locale, inspirés des cas d'accusation de criminels ayant plaidé la démence temporaire suite à une consommation de cannabis, sont utilisés afin de justifier l'existence du « *marihuana problem* ».

Pour Hoover, la médiatisation des affaires criminelles remplit de son côté une fonction plus ambitieuse de promotion non seulement de sa propre action, mais plus généralement des *G-men* (*Government men*), ce qui participe à renouveler l'image de la police. Celle-ci devient une police scientifique, moderne, professionnelle – en somme, une police fédérale d'élite<sup>19</sup>. La montée du « problème du crime » et, par extension, de la « guerre contre le crime » qui est menée à partir des années 1920, contribue donc à moderniser l'exercice du maintien de l'ordre sur le territoire national. En somme, les campagnes médiatiques contre les menaces présentes dans la société américaine ont permis au FBN comme au FBI de redorer leur « réputation organisationnelle » (Carpenter, 2010 : 46-47). Elles ont permis notamment de démontrer leur compétence technique en faisant valoir leur expertise en la matière ; de démontrer leur capacité de performance en mettant en scène leurs succès ; ou de faire preuve de compétence morale en prenant des décisions qui protègent les valeurs et l'éthique de la société américaine. Ainsi, la création de controverses, qui allaient être prises en charge par ceux-là mêmes qui les alimentaient, a permis de mettre en avant les compétences des agences américaines de maintien de l'ordre public et, ainsi, d'améliorer leur réputation.

Enfin, les campagnes médiatiques n'ont pas seulement servi à améliorer l'image des agences de maintien de l'ordre aux États-Unis. Elles entrent aussi en convergence avec l'entreprise de reconstruction et d'expansion de l'autorité fédérale américaine. Elles s'inscrivent en effet dans un mouvement plus général de refondation de l'architecture institutionnelle de lutte contre le crime, entamé dès le milieu des années 1920 – et qui deviendra, sous le New Deal de Roosevelt, l'occasion d'impliquer directement le gouvernement fédéral dans un domaine d'application de la loi qui relevait traditionnellement de la responsabilité des gouvernements locaux et des États fédérés.

## 2.2. La construction de l'État fédéral

L'exemple de ces deux paniques morales, qui se déroulent quasiment simultanément, en employant les mêmes « recettes » médiatiques afin d'amplifier le sentiment d'urgence, gagne à être replacé dans le contexte d'expansion des pouvoirs de l'État fédéral. En matière de lutte contre le banditisme, la contrebande, et la criminalité en général, les États fédérés ne sont en effet pas équipés pour faire face à la criminalité « organisée » au-delà de leurs frontières – un problème que la prohibition de l'alcool a permis de mettre en évidence –, ce qui a pour effet de mettre en échec l'autorité et l'efficacité de l'administration publique. La lutte contre le crime relève jusqu'alors de

<sup>19</sup> Voir Richard Gid Powers (1983).

la responsabilité des autorités locales, mais celles-ci se trouvent impuissantes dès lors que les criminels traversent les frontières des États fédérés. En effet, sans coordination fédérale et avec des lois non uniformes, le passage d'un État à l'autre garantit aux délinquants de trouver refuge de l'autre côté de la frontière et d'échapper aux poursuites judiciaires<sup>20</sup>. L'action fédérale semble alors être la seule réponse à cette criminalité profitant des failles institutionnelles du système judiciaire américain. Avec des pouvoirs encore restreints en matière d'application de la loi – et s'appliquant principalement aux douanes, à la contrefaçon ou à la fraude postale (Harno, 1951 : 458 ; Palmiotto, Unnithan, 2011 : 99) –, le gouvernement fédéral dispose en effet jusqu'aux années 1930 d'un pouvoir limité dans le domaine.

L'idée d'une menace pour la société américaine émerge en 1925, lorsque Mark O. Prentiss, un businessman nommé président de la National Crime Commission, écrit l'article « War on Growing Menace of Crime<sup>21</sup> ». Avec pour mandat celui d'étudier le « problème du crime », la commission reconnaît pour la première fois l'ampleur du problème sur tout le territoire. Le concept se diffuse rapidement dans les États fédérés grâce à la Conférence nationale sur la criminalité (1927) qui réunit les autorités de chaque État et des municipalités de tout le pays (Douthit, 1975 : 319). À la fin du mandat du président Calvin Coolidge (1923-1929), le président Herbert Hoover poursuit les efforts menés pour lutter contre le problème. Après avoir mené campagne sur le thème du fameux « Law and Order », il déclare lors de son discours d'inauguration le 4 mars 1929 que « le plus pernicieux de tous les dangers aujourd'hui est le mépris et la désobéissance à la loi. La criminalité augmente. La confiance dans une justice rigide et rapide diminue<sup>22</sup> ». Dès mai 1929, il crée la Commission nationale américaine pour l'observation et l'application des lois<sup>23</sup> mandatée pour mener une enquête approfondie sur l'ensemble de la structure du système fédéral de jurisprudence.

En 1934, le président Franklin Delano Roosevelt poursuit à son tour cet effort de guerre contre le crime. Comme il le souligne au cours de la Conférence sur le crime (1934), l'État fédéral est affaibli par trois phénomènes : le trafic illicite de stupéfiants, le vol et le recel de biens volés et, plus généralement, tous les crimes commis profitant des faiblesses du caractère interétatique contre lesquels l'État est impuissant<sup>24</sup>. Pour y remédier, il propose une uniformisation des lois :

---

<sup>20</sup> Voir le numéro entier de la revue *Law and Contemporary Problems* (1934) consacré à l'expansion des pouvoirs fédéraux sur le crime, vol. 1, n° 4.

<sup>21</sup> Mark O. Prentiss (1925), « War on the Growing Menace of Crime », *Current History & Forum*, vol. 23, n° 1, p. 1-8.

<sup>22</sup> Discours inaugural d'investiture présidentielle de Herbert Hoover, 4 mars 1929.

<sup>23</sup> La « Commission Wickersham » mettra notamment en évidence dans son rapport (*Report on Lawlessness in Law Enforcement*, Washington D.C., 1931) que l'expérience de la prohibition de l'alcool a contribué à attiser les préoccupations envers le non-respect de la loi, mettant en péril l'autorité de l'État.

<sup>24</sup> Franklin D. Roosevelt (1934), « Address to the Attorney General's Crime Conference », in *Proceedings of the Attorney General's Conference on Crime*, Washington D.C., Printed under the supervision of the Bureau of Prisons, Dept. of Justice, 10 décembre, p. 4.

il est nécessaire de planifier et construire avec un soin scientifique une structure administrative en constante amélioration – une structure qui reliera tous les services de prévention de la criminalité et d'application de la loi de chaque branche du gouvernement – le gouvernement fédéral, les quarante-huit gouvernements des États fédérés et tous les gouvernements locaux, y compris les comtés, les villes et les communes. (Roosevelt, 1970 : 155<sup>25</sup>).

Une position confirmée par le procureur général, Hommer Cummings :

Tout le mouvement contre la criminalité, dans tous les sens du terme, a été sporadique, intermittent et totalement dépourvu de corrélation. Avec un développement étonnant, ces dernières années, des crimes et de la violence, perpétrés par des criminels au caractère itinérant qui passent rapidement de la scène de leur crime à d'autres juridictions, la question du devoir du gouvernement fédéral est fondamentale. (Cummings, 1934 : 457<sup>26</sup>).

Dans ce cadre, le thème de la criminalité, à l'intérieur duquel se situe la lutte contre les drogues, subit une forte politisation en devenant un enjeu de démonstration de force de l'État fédéral. La montée de ces thèmes dans l'espace politique et public permet de lancer un fédéralisme basé sur la lutte contre le caractère organisé des trafiquants et du grand banditisme se jouant des faiblesses du système institutionnel américain.

Cette perspective permet notamment de renouveler le regard habituellement porté sur la panique morale orchestrée par Anslinger. En effet, comme ont pu le remarquer certains commentateurs, ses prises de parole les plus spectaculaires concernant le cannabis, notamment l'article coécrit avec Cooper, ne sont publiées qu'après le passage du *Marijuana Tax Act* en 1937. Elles sont en revanche davantage liées à ses efforts pour faire adopter l'*Uniform Drug Act* par les États – celui-ci devant permettre d'uniformiser les lois en matière de drogues entre les États. En 1932, dès l'adoption du texte dans sa version finale par la *National Conference of Commissioners on Uniform State Laws*, le FBN déploie d'importants efforts de lobbying auprès des législateurs dans les États fédérés afin de les convaincre d'adopter le texte. Malgré ces efforts, seulement deux États l'avaient adopté en 1933 ; en 1935, ils n'étaient que dix (Bonnie, Whitebread, 1970 : 97). Afin d'amplifier l'intérêt public autour du texte, Anslinger décide alors de changer sa stratégie de lobbying en s'éloignant de l'argument selon lequel l'agence fédérale nécessitait un outil permettant de lutter efficacement contre des problèmes de drogues à l'échelle locale, préférant alors la mise en évidence d'une « menace cannabis » (*Ibid.* : 97). Dès lors, la communication du Bureau, qui avait mis de côté la question du cannabis jusqu'en 1934, se centre sur les dangers posés par cette substance afin de pousser pour l'adoption du texte.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>26</sup> Hommer Cummings (1934), *Lessons of the Crime Conference*, in *Proceedings of the Attorney General's Conference on Crime*, Washington D.C., Printed under the supervision of the Bureau of Prisons, Dept. of Justice, 10 décembre 1934, p. 457.

Ainsi, lorsqu'Anslinger introduit la question du cannabis au cours d'une allocution radio à la NBC en 1936<sup>27</sup>, c'est bien la nécessité d'une uniformisation des lois entre les États fédérés dont il discute en profondeur. Celle-ci doit permettre de :

coordonner les mécanismes d'application de la loi grâce à la coopération obligatoire des fonctionnaires fédéraux et des États, et combler le fossé entre les lois fédérales et celles des États, grâce auquel de nombreux criminels ont échappé ou se sont soustraits à la punition.

Tout au long de son allocution, c'est néanmoins le problème naissant du cannabis qui permettra à Anslinger de justifier la nécessité pour les États d'adopter le texte :

Une autre raison urgente de promulguer rapidement le Uniform States Narcotic Act réside dans le fait qu'il s'agit de la seule législation uniforme encore conçue pour traiter efficacement contre la marijuana. [...] La gravité de cette menace, les effets pernicieux de l'usage de la marijuana et la nécessité de son éradication devraient être portés avec force à la connaissance de notre peuple.

En somme, l'incapacité de l'État fédéral à répondre efficacement aux menaces identifiées sur l'ensemble du territoire a contribué à l'expansion de ses pouvoirs dans les années 1930. Ces campagnes médiatiques de dramatisation des crimes ou des drogues ont permis de réaliser un travail culturel de définition de l'identité de la nation (en valorisant la moralité d'une classe moyenne blanche respectueuse des lois), de légitimation institutionnelle des agences fédérales, et de production de l'espace politique des pouvoirs de l'État fédéral.

## Conclusion

Que retenir de ce retour sur ces deux épisodes de paniques morales ? En se détournant de la dimension « spectaculaire » de la panique morale, on peut mettre en évidence la manière avec laquelle la médiatisation simultanée d'un problème des drogues et celle de la « guerre contre le crime » révèlent un moment où se performe l'autorité du gouvernement fédéral encore en pleine expansion. Comme l'a montré Isaac Ariail Reed (2019) dans son travail sur les années de formation de la République américaine (1783-1801), le succès de l'État en développement dépend de la capacité de ses agents à « performer » l'efficacité de l'État dans sa réponse aux situations de crise, que ce soit par le biais de la rhétorique, de la persuasion, ou de la publicité (Alexander, 2004 ; Goffman, 1978 [1956]). Les deux campagnes médiatiques étudiées se sont quant à elles déroulées dans un contexte où les faiblesses institutionnelles du pouvoir fédéral mettaient son expansion en suspens. La « moralité » de la panique gagnerait ainsi à être considérée comme celle qui concerne son émetteur. En se focalisant sur un épisode éphémère de médiatisation d'un problème, l'approche classique de la panique morale perd ainsi de vue les enjeux qui peuvent se jouer parmi leurs promoteurs. Comme le souligne Simon Watney (1997), le développement du concept de panique morale a conduit à un arbitrage du « réel » mis en opposition avec les « représentations », sans interroger les opérations ayant conduit

<sup>27</sup> *The Need for Narcotic Education*, NBC radio, 24 février 1936.

à son émergence. Le concept de panique morale a tendance à isoler un épisode qui s'insère pourtant souvent dans un processus long et transversal. Les paniques morales semblent apparaître et disparaître, et il serait utile de repérer leur mobilité à l'intérieur de l'espace des promoteurs. En nous concentrant sur des périodes brèves de panique morale, nous perdons de vue ces processus.

Les différentes occurrences de paniques morales symbolisant des désordres similaires devraient ainsi devenir l'objet principal de l'examen sociologique. Il est dès lors possible de mettre en lumière le renouvellement d'anciens thèmes, ou de thèmes transversaux, en se concentrant sur la manière dont les contextes historiques façonnent les significations. Dans le cas présent, la mise en perspective de deux paniques morales simultanées permet de mettre en évidence un basculement clé dans la gestion du maintien de l'ordre par le gouvernement fédéral américain, qui commence sous l'Ère progressiste à travers la promotion d'une organisation rationnelle et efficace de l'administration publique et qui s'illustre par les défis posés par les limites institutionnelles à la répression efficace du crime.

L'analyse du contexte institutionnel et des intérêts portés par le FBI et le FBN montre ainsi que les campagnes de médiatisation du crime – l'une (celle menée par Anslinger) correspondant plus strictement aux termes de définition de la panique morale – ne sont pas des événements isolés qui seraient le reflet d'une attention amplifiée du public face à des problèmes de société existants, mais un mouvement plus organique d'expansion des pouvoirs de l'État fédéral. Ainsi, la panique morale n'est pas seulement dirigée vers les consommateurs de drogue ou les contrevenants à la loi. En effet, grâce à la représentation d'une bonne réputation organisationnelle des agences fédérales, elle performe l'image d'un État fédéral plus fort. En somme, elle pourrait davantage être interprétée comme un indicateur des enjeux rencontrés par ses promoteurs plutôt que comme le témoin d'une attention disproportionnée sur un groupe social menaçant l'ordre social.

La prise en compte d'une temporalité longue, l'observation de l'occurrence de phénomènes transversaux similaires, et le déplacement de l'attention de l'objet de la panique morale vers son émetteur semblent donc être des pistes heuristiques intéressantes pour affiner l'apport du concept. La panique morale gagnerait en effet à être interprétée comme un « épisode », un indice d'une manifestation ou d'une transformation d'un processus conflictuel entamé dans un processus long. L'identification des différentes formes peut aider à faire passer notre attention sur la répétition de thèmes historiques, et à leurs déplacements et transformations au cours de leurs nouvelles apparitions. Par ailleurs, le succès académique du concept de panique morale a eu tendance à amplifier l'attention sur la prohibition comme projet de moralisation des comportements, quitte à réduire la possibilité de penser la prohibition comme étant un outil devant garantir l'émergence d'un gouvernement fédéral fort. De fait, il semble également utile de considérer les paniques morales comme des actes performatifs pour leurs émetteurs.

## Bibliographie

- ALEXANDER J. C. (2004), « Cultural pragmatics: Social performance between ritual and strategy », *Sociological Theory*, vol. 22, n° 4, p. 527-573.
- ANSLINGER H. J., COOPER C. R. (1937), *Marijuana: Assassin of youth*, Springfield, Crowell Publishing Company.
- BECKER H. S. (1985 [1963]), *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.
- BEN-YEHUDA N. (1986), « The sociology of moral panics: Toward a new synthesis », *The Sociological Quarterly*, vol. 27, n° 4, p. 495-513.
- BONNIE R. J., WHITEBREAD C. H. (1970), « The forbidden fruit and the tree of knowledge: an inquiry into the legal history of American marijuana prohibition », *Virginia Law Review*, vol. 56, n° 4, p. 971-1203.
- CARROLL, R. (2004), « Under the influence: Harry Anslinger's role in shaping America's drug policy », in J. Erlen, & J. Spillane (dir.), *Federal drug control: The evolution of policy and practice*, Binghamton, The Haworth Press, p. 61-99.
- CARPENTER D. (2001), *The Forging of Bureaucratic Autonomy: Networks, Reputations and Policy Innovation in Executive Agencies, 1862-1928*, Princeton, Princeton University Press.
- CARPENTER D. (2010), *Reputation and Power: Organizational Image and Pharmaceutical Regulation at the FDA*, Princeton, Princeton University Press.
- COHEN S. (2002 [1972]), *Folk Devils and Moral Panics: The creation of the mods and rockers*, London/New York, Routledge.
- DEPARTMENT OF JUSTICE (1934), *Proceedings of the Attorney General's Conference on Crime*, Washington D.C.: Printed under the supervision of the Bureau of Prisons, Dept. of Justice.
- DICKSON D. T. (1968), « Bureaucracy and morality: An organizational perspective on a moral crusade », *Social problems*, vol. 16, n° 2, p. 143-156.
- DOUTHIT N. (1975), « Police Professionalism and the War against Crime in the United States, 1920s-1930s », in G. L. MOSSE (dir.), *Police forces in history*, New York, Sage, p. 323-335.
- GALLIHER, J. F., WALKER, A. (1978), « The politics of systematic research error: the case of the Federal Bureau of Narcotics as a moral entrepreneur », *Crime and Social Justice*, vol. 10, p. 29-33.
- GOFFMAN E. (1978 [1956]), *The presentation of self in everyday life*, New York, Penguin.
- GOODE E. (1993 [1972]), *Drugs in American society*, New York, McGraw-Hill.
- GOODE E. (1994 [1978]), *Deviant behavior*, Englewood Cliffs, NJ, Prentice-Hall.
- GOODE E., BEN-YEHUDA N. (1994), « Moral panics: Culture, politics, and social construction », *Annual Review of Sociology*, vol. 20, n° 1, p. 149-171.

- GOTHAM K. (1992), « A Study in American Agitation: J. Edgar Hoover's Symbolic Construction of the Communist Menace », *Mid-American Review of Sociology*, vol. 16, n° 2, p. 57-70.
- HALL S., CRITCHER C., JEFFERSON T., CLARKE J., ROBERT B. (1978), *Policing the crisis: The state, mugging, and law and order*, Londres, MacMillan.
- HARI J. (2016), *Chasing the scream: The first and last days of the war on drugs*, New York, Bloomsbury.
- HARNO A. J. (1951), « Some Significant Developments in Criminal Law and Procedure in the Last Century », *J. Crim. L. Criminology & Police Sci.*, vol. 42, n° 4, p. 427-467.
- HAYS, S. P. (1959), *The gospel of efficiency: the progressive conservation movement, 1890-1920*, New York, Atheneum.
- HELMER, J. (1975), *Drugs and minority oppression*, New York, Seabury Press.
- HIMMELSTEIN J. L. (1983), « From killer weed to drop-out drug: the changing ideology of marijuana », *Contemporary Crises*, vol. 7, n° 1, p. 13-38.
- HOOVER, J. E. (1938), *Persons in hiding*, Boston, Little, Brown.
- KOLKO G. (1963), *The Triumph of Conservatism: A Reinterpretation of American History, 1900-1916*, New York, Free Press of Glencoe.
- LEVI M. (2009), « Suite revenge? The shaping of folk devils and moral panics about white-collar crimes », *The British Journal of Criminology*, vol. 49, n° 1, p. 48-67.
- LINDESMITH A. (1965 [1973]), *The addict and the law*, Bloomington, Indiana University Press.
- MCWILLIAMS J. C. (1990), *The Protectors: Harry J. Anslinger and the Federal Bureau of Narcotics, 1930-1962*, Newark, University of Delaware Press.
- MORGAN, J. P., ZIMMER, L. (1997), *Exposing marijuana myths: A review of the scientific evidence*, New York, The Lindesmith Center.
- MUSTO D. F. (2010 [1973]), *The American disease: Origins of narcotic control*, New York, Oxford University Press.
- PALMIOTTO M. J., UNNITHAN, N. P. (2011), *Policing and society: A global approach*, Clifton Park, NY, Delmar Cengage Learning.
- PHILIBERT, A. (2021), *L'ouverture au marché d'un produit contesté. Cas de la légalisation du cannabis aux États-Unis, Pays-Bas, et en Uruguay*, thèse de doctorat, Genève, Université de Genève.
- POTTER C. B. (1998), *War on crime: Bandits, G-men, and the politics of mass culture*, New Brunswick, NJ, Rutgers University Press.
- POWERS R.G. (1983), *G-Men: Hoover's FBI in Popular Culture*, Carbondale, Southern Illinois University Press.



- REED I. A. (2019), « Performative state-formation in the early American Republic », *American sociological review*, vol. 84, n° 2, p. 334-367.
- REASONS, C. E. (1974), *The criminologist: Crime and the criminal*, Pacific Palisades, Goodyear Publishing Company.
- RODGERS D. T. (1982), « In search of progressivism », *Reviews in American History*, vol. 10, n° 4, p. 113-132.
- SBARDELLATI J. (2012), *J. Edgar Hoover goes to the movies*, Ithaca, Cornell University Press.
- SCHALLER M. (1970), « The federal prohibition of marihuana », *Journal of Social History*, vol. 4, n° 1, p. 61-74.
- UNDERHILL S. M. (2012), *J. Edgar Hoover and the rhetorical rise of the FBI: The public campaigns against vermin, the Fifth Column, and Red Fascism*, College Park, University of Maryland.
- UNDERHILL S. M. (2020), *The Manufacture of Consent: J. Edgar Hoover and the Rhetorical Rise of the FBI*, East Lansing, Michigan State University Press.
- VOLLMER A. (1926), « The prevention and detection of crime as viewed by a police officer », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 125, n° 1, p. 148-153.
- VUOLO M., KADOWAKI J., KELLY B. C. (2017), « Marijuana's moral entrepreneurs, then and now », *Contexts*, vol. 16, n° 4, p. 20-25.
- WALKER S. (1977), *A critical history of police reform*, Lexington, MA, Lexington Books.
- WATNEY S. (1997 [1987]), *Policing desire: Pornography, AIDS and the media*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- WIEBE R. H. (1962), *Businessmen and Reform: A Study of the Progressive Movement*, Cambridge, MA, Harvard University Press.
- WILSON, W. (1887), « The study of administration », *Political Science Quarterly* 2, June 1887, p. 197-222.
- YOUNG J. (2009), « Moral Panic. Its Origins in Resistance, Ressentiment and the Translation of Fantasy into Reality », *The British Journal of Criminology*, vol. 49, n° 1, p. 4-16.